



Roche ltée, Groupe-conseil  
158, rue de la Reine  
Gaspé (Québec) Canada G4X 1T4  
[REDACTED]  
www.roche.ca

Gaspé, le 6 juillet 2010

Monsieur Steve Médou, ing.  
Ville de Gaspé  
25, rue de l'Hôtel-de-ville  
Gaspé (Québec) G4X 2A5

**Objet : Ville de Gaspé (Rivière-au-Renard) –  
Réaménagement des routes 132 et 197 – Phase 3A  
Notre dossier : 48421-026  
Dossier MTQ : 6301-08-7905  
Analyse des soumissions et recommandation**

---

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions du 30 juin 2010 pour le projet cité en rubrique, il nous fait plaisir de vous soumettre ci-après nos commentaires, analyses et recommandations.

Il faut se rappeler que l'ouverture de la soumission du 30 juin est reliée à ce qui a été appelé « La phase 3-A des travaux ». Cette phase 3-A se voulant une partie des travaux d'un premier appel d'offre dont les soumissions ont été ouvertes en mai dernier (phase 3). Face au résultat alors obtenu, il fut convenu de morceler cette phase 3 et de retourner en appel d'offre qui s'avère être la phase 3-A associée à la présente.

Pour la phase 3-A, deux soumissions furent reçues (voir copies en annexe) soit celle présentée par Excavation M. Toulouse inc. au montant de 2 351 993,30\$ (taxes incluses) et celle présentée par Cie Wilfrid Allen ltée au montant de 2 590 695,15\$ (taxes incluses). Certains éléments ont été omis dans les deux soumissions. Le certificat ISO d'Excavation M.Toulouse inc. est absent. La Cie Wilfrid Allen ltée ont omis de fournir la preuve d'expertise dans le domaine ainsi que le personnel et les équipements utilisés pour les travaux. De fait, il n'y a pas, à la base, de soumission globalement conforme à nos documents d'appels d'offres ; les documents manquants (certificats ISO) du plus bas soumissionnaire sont communs et ont toujours été fournis dans le passé, le cas échéant, un contact auprès du soumissionnaire permettra sans doute de recevoir ces documents sans problèmes (le mardi 6 juillet 2010, le plus bas soumissionnaire a soumis le certificat ISO manquant).

Dans la foulée, le lecteur peut prendre en compte que le BNQ, article 3 (acceptation de soumission), page 11 (BNQ, 2002) stipule que « ...le maître de l'ouvrage peut passer outre à tout vice de forme ou défaut mineur que peut contenir la soumission... »

...2

De plus, à l'article 2.2.8 du devis 100 des travaux de la phase 3-A, il est, entre autre mentionné « ...sous réserve de ce qui précède, une erreur sans incidence sur les prix unitaires n'entraîne pas le rejet de la soumission, à la condition que le soumissionnaire effectue les correctifs requis, à la demande du Maître d'œuvre, dans les 5 jours suivant l'ouverture de la soumission... ».

En considérant la soumission du plus bas soumissionnaire, on constate essentiellement que ;

- Estimation : 1 707 793,11 \$ vs soumission : 2 351 993,30 \$ ; soit une augmentation relative de l'ordre de 37 % qui correspond sensiblement le même écart que celui observé lors de l'ouverture des soumissions de la phase 3 de mai dernier qui était de 35 %
- Bordereaux 210 : coût dépassant de 455 367,66\$ le prix estimé (le poste budgétaire avec l'écart le plus important en valeur absolue). Les principaux articles où on observe les écarts étant ceux de 1.4.2 à 1.4.10 dont le plus important (en valeur absolue) est observable à l'article 1.4.2 (ponceau rectangulaire en béton armé de 25m x 1500 mm x 2500 mm) avec un écart de 250 088,00 \$ (taxes incluses) par rapport à l'estimation. Bien sur que le jeu des soumissions et les choix de l'entrepreneur dans sa façon de répartir ses prix au bordereau ne peut être fondamentalement connu dans un tel diagnostic; nous nous contentons de présenter les chiffres tel que détaillé dans la soumission reçue. Quoi qu'étant un ouvrage important, il n'en demeure pas moins que le coût de ce ponceau, tel qu'il apparaît au bordereau, est élevé.
- Les bordereaux dépassent respectivement les prix estimés comme suit :
  - #210 : + 30,5%
  - #240 : + 64,9%
  - #255 : + 123,2%
- Pour les travaux dédiés à la ville de Gaspé via le programme d'aide financière PIQM, on observe une augmentation de 3,7 % par rapport à l'estimation du 30 mai 2010 ; 443 670 \$ réels vs 427 572 \$ estimés
- Prix élevés de certains items au bordereau, notamment :
  - Article 1.4.2 (ponceau 2500 x 1500 x 25 m) ; tel que déjà mentionné
  - Matériaux granulaires ; art. : 1.3.1, 1.3.2 et 1.3.3 dont les coûts cumulés sont de 108 247,00 \$ supérieurs aux estimations (voir tableau 1.0 ci-après pour comparables).

Nous présentons au tableau 1.0 ci-après, une analyse comparative succincte de dossiers régionaux dont les soumissions ont été reçus en 2009 et 2010. Lorsque vient le temps d'analyser une soumission, il faut bien sûr mettre en perspective le fait que seul l'entrepreneur connaît réellement le prix réel des items. Sa stratégie et les choix finaux qu'il fait au moment de ventiler les chiffres sont impossibles à clairement analyser. Il est donc nécessaire d'analyser le tout avec une vue d'ensemble en comparant des dossiers et/ou des items budgétaires similaires.

Ceci étant, l'examen du tableau 1.0 ci-après permet néanmoins de voir ressortir les particularités suivantes :

- MG-112 et MG-56 : Prix unitaire nettement plus élevé à Rivière-au-Renard qu'à Cloridorme (écart moyen variant de 20,00 \$ à 30,00 \$/m<sup>3</sup>). À 65,00 \$ à 70,00 \$/m<sup>3</sup>, on parle alors d'un coût unitaire dispendieux par rapport à des coûts usuels.

À l'examen des données présentées au tableau 1.0, le lecteur remarquera que les projets dans le secteur de Rivière-au-Renard montrent des coûts de MG-112 et MG-56 qui approchent les 70,00 \$/m<sup>3</sup> ; un coût élevé.

À titre indicatif, le lecteur peut prendre en compte que les coûts unitaires suivants ont été reçus pour cette soumission de la phase 3-A :

	Excavation M. Toulouse inc.	Cie Wilfrid Allen ltée	Estimation mai 2010
MG-112	64,80 \$/m <sup>3</sup>	59,00 \$/m <sup>3</sup>	40,00 \$/m <sup>3</sup>
MG-56	66,00 \$/m <sup>3</sup>	76,00 \$/m <sup>3</sup>	50,00 \$/m <sup>3</sup>
MG-20	71,00 \$/m <sup>3</sup>	78,00 \$/m <sup>3</sup>	54,00 \$/m <sup>3</sup>

Quels sont les facteurs qui influent fondamentalement sur ces coûts unitaires élevés ? Il s'agit là d'une question à laquelle fait face les donneurs d'ouvrages régionaux. Des éléments de réponses à prendre en compte pour le futur :

- Disponibilité de matériaux calibrés adéquats ?
  - Éloignement relatif des bancs d'emprunts conformes ? Ce qui entraîne des coûts élevés en transport ?
  - Faible quantité de banc d'emprunt conforme dans le secteur ?
  - Etc.
- Les coûts des travaux de la phase 3-A sont de 4 412,00 \$/ml (valeur moyenne équivalente) alors que le coût des travaux de la phase 3 dont la soumission a été ouverte en mai 2010 était de 5 161,00 \$/m<sup>3</sup> ; le fait de retourner en appel d'offre a donc permis une économie relative (en mettant le tout en perspective).

Un examen succinct des prix soumis pour la soumission de la phase 3 (mai 2010) et ceux associés aux mêmes travaux pour la phase 3-A démontre que les prix sont environ de 10% moins élevé pour la phase 3-A. Nous avons procédé à un calcul comparatif en incluant les coûts unitaires de la phase 3 aux mêmes travaux retrouvés dans la soumission de la phase 3-A. Toute chose étant évidemment à mettre en perspective, cet exercice montre que pour les mêmes travaux, le coût de la phase 3-A est 10 % moins dispendieuse que s'ils avaient été réalisés via la phase 3. À cet égard, le fait de retourner en appel d'offre a permis de réduire le coût des travaux prescrits de 200 000,00 \$.

- La récente phase 2 de Cloridorme (municipalité à 85 km à l'Ouest de Gaspé) a été récemment octroyé à un coût moyen de 4 796,00 \$/ml (pour les travaux sur la route 132 : voir tableau 1.0 ci-après);
- Bien qu'évidemment élevé, il semble que le coût des projets récents se dirige vers une tendance régionale (pointe est de la Gaspésie) au dessus du 4 000,00 \$ à 4 500,00 \$/ml (travaux de voirie, pose de conduite et éclairage routier).
- Il faut essentiellement retenir les comparables suivants (voir tableau 1.0) :
  - Rivière-au-Renard, phase 1 (2009) : 3 712,00 \$/ml.
  - Cloridorme, phase 1 (2009) : 3 028,00 \$/ml.
  - Rivière-au-Renard, phase 2 (2009) : 4 582,00 \$/ml

- Rivière-au-Renard, phase 3 (mai 2010) : 5 161,00 \$/ml. (a=4 798,00 \$/ml.)
- Rivière-au-Renard, phase 3-A (juin 2010) : 4 412,00 \$/ml. (a=3 785,00 \$/ml.)
- Cloridorme, phase 2 (2010) : 4 796,00 \$/ml

**a : en discriminant le ponceau de l'article 1.4.2 qui est élevé en terme de coût singulier**

Afin de ne pas retarder les phases subséquentes du projet global (2011 et 2012), et tenter de réaliser des travaux à l'été 2010, nous recommandons à la Ville de Gaspé et au MTQ de considérer les points suivants dans leur réflexion ;

- Si on discrimine le ponceau singulier de l'article 1,4.2 on arrive à un cout global de l'ordre de 3785 \$/ml pour cette phase 3-A (voir tableau 1.0) alors que la phase 1 réalisée en 2009 s'est traduit par un coût moyen équivalent de 3712 \$/ml ; on peut donc considérer que de façon générale le prix reçu est dans les ordres de grandeur de ceux de 2009 ;
- Après être allé en appel d'offres 2 fois en 2010 pour ce segment, on démontre donc que pour la phase 3-A, le retour en appel d'offre a permis une réduction des coûts totaux de 200 000,00 \$ (phase 3-A) par rapport aux coûts des mêmes travaux en phase 3. Il faut se poser la question à savoir que coûterait ces mêmes travaux en 2011 ? Il existe donc un risque de se retrouver avec un cout majoré (inflation normale, ajustement de certains items en vertu des modalités contractuelles, etc.) pour ces travaux face à un potentiel retour en appel d'offres;
- La phase 3-A, à 4 412,00 \$/ml, est dans le même ordre de grandeur que ceux de la phase 2 (2009) de Rivière-au-Renard à 4 582,00 \$/ml et que ceux de la phase 2 de Cloridorme (2010) qui sont de 4 796,00 \$/ml ;
- Outre le ponceau de l'article 1,4.2, il ressort que l'approvisionnement et la pose des graviers et pierres sont coûteuses à Rivière-au-Renard ; la tendance semble être que ces items sont et seront nettement plus dispendieux que les couts unitaires usuels. Tel que déjà mentionné, on doit en tenir compte dans la réflexion actuelle et pour les phases subséquentes (pré-achat, etc. : voilà des questions à se poser si on considère qu'il reste des travaux de voirie majeurs à venir à Rivière-au-Renard pour compléter le projet) ;
- Si les travaux associés à la présente soumission étaient annulés, il y aurait fort probablement un impact sur la cédule des autres phases ; il y a donc lieu de voir le tout dans son ensemble et de se questionner si un report ne risquerait pas de générer un impact financier important (inflation des couts pour la phase en question, retard sur phases subséquentes qui pourrait générer une augmentation relative des couts des phases ainsi touchées, etc.) Il est essentiel de mettre cet élément en perspective.
- La faible quantité d'entrepreneur-soumissionnaire caractérise aussi les appels d'offres des 2 dernières années sur la pointe est de la Gaspésie.
- En retournant en appel d'offre pour la phase 3-A (533 ml), il était souhaité qu'un plus grand nombre de soumissionnaire serait au rendez-vous dont potentiellement des entreprises gaspésiennes. À l'évidence, ce n'est pas le cas ; du moins pour l'instant.

En fonction de ces divers éléments, nous nous permettons de recommander que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire en l'occurrence " EXCAVATION M. TOULOUSE"; en considérant que le coût unitaire (quoique élevé) au mètre linéaire équivalent est dans les mêmes ordres de grandeur que ceux de la phase 2 de Rivière-au-Renard (2009) et phase 2 de Cloridorme (2010). Le marché de ce type de dossier sur la pointe est de la Gaspésie semble convergé vers ces valeurs pour des travaux de ce type (voirie, égout pluvial, égout sanitaire, aqueduc et éclairage routier). De plus, une annulation pourrait avoir des effets négatifs sur la logistique (échancier, etc.) des phases subséquentes du projet global.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Rémi Bernatchez, ing. Jr.

Claude Lescelleur, ing. M.Sc.

RB/sc

P.J.

- Conformité de la soumission
- Conformité des soumissionnaires
- Bordereau des quantités et des prix ; estimation vs soumission
- Soumission reçue
- Certificat ISO : Excavation M. Toulouse inc.

c. c.	M. Sylvain Allard, ing.	MTQ
	M. Mario Gosselin, ing.	MTQ
	M. Sébastien Fournier, greffier	Ville de Gaspé
	M. Pierre B. Lambert, ing.	Roche Ltée
	M. Éric Côté, ing.	Roche Ltée

**Tableau 1.0**

**Comparaison sommaire de projets récents**

	Rivière-au-Renard Phase 1 – 2009 (982 ml)	Rivière-au-Renard Phase 2 – 2009 (800 ml)	Rivière-au-Renard Phase 3 – Mai 2010 (1100 ml)	Rivière-au-Renard Phase 3-A – Juin 2010 (533 ml)	Cloridorme Phase 1 – 2009 Rte 132 : (1300 ml)	Cloridorme Phase 2 – 2010 Rte 132 : (361 ml)
MG-112	10 000 m <sup>3</sup> : 61,30 \$/m <sup>3</sup>	7000 m <sup>3</sup> : 53,92 \$	7750 m <sup>3</sup> : 70,00 \$	3200 m <sup>3</sup> : 64,50 \$/m <sup>3</sup>	14 000 m <sup>3</sup> : 47,30 \$/m <sup>3</sup>	4375 m <sup>3</sup> : 28,00 \$/m <sup>3</sup>
MG-56	2500 m <sup>3</sup> : 63,50 \$/m <sup>3</sup>	2500 m <sup>3</sup> : 55,73 \$	2900 m <sup>3</sup> : 73,00 \$	1250 m <sup>3</sup> : 66,00 \$/m <sup>3</sup>	3200 m <sup>3</sup> : 64,00 \$/m <sup>3</sup>	1060 m <sup>3</sup> : 47,00 \$/m <sup>3</sup>
MG-20	700 m <sup>3</sup> : 68,90 \$/m <sup>3</sup>	1200 m <sup>3</sup> : 60,33 \$	1500 m <sup>3</sup> : 78,00 \$	700 m <sup>3</sup> : 71,00 \$/m <sup>3</sup>	1700 m <sup>3</sup> : 71,70 \$/m <sup>3</sup>	535 m <sup>3</sup> : 70,00 \$/m <sup>3</sup>
Coût total (tous travaux inclus)	3 645 455,00 \$	8 239 157,00 \$	5 677 445,00 \$	2 351 993,00 \$	5 793 854,00 \$	5 263 361,00 \$
Coût total; Route 132		3 665 968,00 \$ (4)			4 674 469,00 \$	1 731 500,00 \$ (1)
Coût/ml : Route 132 (ou 197)	3 712,00 \$/ml	4 582,00 \$/ml	5 161,00 \$/ml	4 412,00 \$/ml	3 028,00 \$/ml	4 796,00 \$/ml
Coût/ml après ajustement (2) (3)			4 798,00 \$/ml (2)	3 785,00 \$/ml (3)		

(1) : Incluant une partie des frais généraux qui est dédiée aux articles spécifiques de la route 132.

(2) et (3) : si on discrimine l'article 1.4.2 (ponceau de 25 mm x 2500 mm x 1500 mm); à des fins d'analyse.

(4) : bordereau 230 en sus



Par : Claude Lescelleur, ing. M. Sc.

Gaspé, le 6 juillet 2010

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 17 mai 2010.

RÉS. 10-05-83

OUVERTURE DE SOUMISSION  
RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES 132 ET 197  
PHASE 3

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public pour le réaménagement des routes 132 et 197 (phase 3), la Ville a reçu une soumission :

- ♦ Excavation M. Toulouse inc. au montant de 5 677 445,33 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'important dépassement de coûts constaté suite à l'ouverture de la soumission par rapport aux estimations;

CONSIDÉRANT la recommandation reçue de notre firme de consultants au dossier, Roche Itée, Groupe-conseil, en date du 12 mai 2010;

CONSIDÉRANT les discussions avec le ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de réaménagement des routes 132 et 197 (phase 3).

QUE le Conseil municipal autorise Roche Itée, Groupe-conseil, à scinder l'appel d'offres en deux, soit phase 3A (route 197, entre l'ancienne Coop et Les Roulottes Réal Blouin) et la phase 3B (route 132, entre la rue Parent (près de l'église) et la rue Antoine-Roy, et que les travaux soient réalisés en 2010.

Gaspé, le 18 mai 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Sébastien Fournier, greffier

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 7 septembre 2010.

RÉS. 10-09-04

OUVERTURE DE SOUMISSION  
RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 197 - PHASE 3A

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public pour le réaménagement de la route 197 (phase 3A), la Ville a reçu deux soumissions :

- Excavation M. Toulouse inc. au montant de 2 351 993,30 \$, taxes incluses;
- La compagnie Wilfrid Allen ltée au montant de 2 590 695,15 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT l'important dépassement de coûts constaté suite à l'ouverture des soumissions par rapport aux estimations;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec, assumant approximativement 80 % des coûts relatifs à ce projet, refuse ces soumissions;

CONSIDÉRANT les discussions avec le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le devis afin de rencontrer les budgets;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour s'assurer d'avoir plusieurs soumissionnaires et des prix plus compétitifs, d'aller en appel d'offres à l'automne 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rejeter les soumissions susdites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de réaménagement de la route 197 (phase 3A).

QUE le Conseil municipal, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, autorise Roche ltée, Groupe-conseil à préparer un appel d'offres pour la construction de la phase 3 pour l'automne 2010 et un appel d'offres global pour le reste des travaux à l'automne 2011 dans le cadre du projet de réaménagement des routes 132 et 197.

Gaspé, le 8 septembre 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Sébastien Fournier, greffier

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 4 avril 2011.

RÉS. 11-04-05

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES 132 ET 197  
PHASE 3 (RIVIÈRE-AU-RENARD)

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public pour le réaménagement des routes 132 et 197 (phase 3), la Ville a reçu quatre soumissions :

- Transport Pierre Dionne au montant de 4 243 241,67 \$, taxes incluses;
- Construction Polaris inc. au montant de 4 722 191,25 \$, taxes incluses;
- Lafontaine Leclerc inc. au montant de 4 774 462,13 \$, taxes incluses;
- Sani-Sable L.B. inc. au montant de 6 725 447,76 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la plus basse soumission conforme s'avère être celle de Transport Pierre Dionne, au montant de 4 243 241,67 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, à l'égard de l'acceptation de cette soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde le contrat pour le réaménagement des routes 132 et 197 (phase 3) à Transport Pierre Dionne, au montant de 4 243 241,67 \$, taxes incluses.

QUE le tout soit conditionnel à l'obtention de l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à l'obtention de l'autorisation du ministère des Pêches et des Océans.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

QUE le projet soit financé par le règlement 1018-08.

Gaspé, le 5 avril 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Sébastien Fournier, greffier